

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-275 PROPRETE DECHETS

Eco-mobilier – Approbation d'un contrat entre l'éco-organisme de la filière des déchets d'ameublement et Brest métropole - Année 2018.

La rapporteure, Mme Roselyne FILIPE
donne lecture du rapport suivant

PROPRETE DECHETS – Eco-mobilier – Approbation d’un contrat entre l’éco-organisme de la filière des déchets d’ameublement et Brest métropole - Année 2018.

EXPOSE DES MOTIFS

Le 26 décembre 2012, l’éco-organisme Eco-mobilier a été agréé par les pouvoirs publics pour organiser la gestion des Déchets d’Eléments d’Ameublement (DEA) sur le périmètre domestique et la literie.

Brest métropole a signé un Contrat Territorial de Collecte de Mobilier le 7 février 2014 avec Eco-mobilier pour les DEA collectés sur les 5 déchèteries de son territoire couvrant la période 2014-2017.

L’agrément de l’éco-organisme a pris fin le 31 décembre 2017. Cependant les discussions concernant le nouvel agrément et le nouveau contrat n’ont pas abouti avant cette date limite. Aussi, Eco-mobilier a prolongé le contrat échu par avenant initialement jusqu’au 30 juin 2018, puis jusqu’au 30 septembre 2018.

Avant cette dernière échéance, il est proposé aux collectivités de signer un Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé pour l’année 2018. Ce contrat permettra de couvrir légalement les collectes effectuées depuis le 1^{er} janvier 2018, et de verser les soutiens financiers à la collectivité.

Eco-mobilier proposera ensuite aux collectivités un contrat couvrant la période 2019-2023.

Un rapport de présentation type rédigé par l’éco-organisme et le projet de contrat sont joints à la présente délibération.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat territorial pour le mobilier usagé, qui entrera en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2018, pour l'année 2018.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE